



Association de Défense
du Quartier de l'Épargne
1 rue de la Prévoyance
28000 CHARTRES

Des emplacements pour les Exposants sont disponibles ; si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter l'association.

Tarif : 10€ les 3m,
8€ les métrages suivants

Tarif adhérents :
les 3 premiers mètres sont offerts ; 8€ les métrages suivants.

BULLETIN D'INFORMATIONS
Numéro 24 / Spécial Vide Grenier
Aux Adhérents et aux habitants du Quartier de l'Épargne

Pour la dixième année consécutive, l'Association organisera son « vide grenier » qui se déroulera le **dimanche 11 juin 2017** dans les rues de la Prévoyance, de la Concorde et du Chemin de Fer. La rue de l'Épargne sera la limite de notre manifestation. Les horaires pour l'accueil du public sont fixés de 7h30 à 18h00, mais l'installation des exposants se fera dès 6h00.

Une animation de sculptures en déambulation sera orchestrée par TOLMA, notre « magicien des ballons ».

En espérant vous rencontrer nombreux lors de cet événement à notre stand d'informations, je vous souhaite de bons préparatifs et une belle journée ensoleillée

La Présidente, Soline Girard.

L'Association tiendra à la disposition de tous une « Buvette » et nous pourrons y déguster des frites et des grillades.

Nous pensons qu'il serait plus convivial si chacun d'entre nous l'agrémentions de mets sucrés ou salés de notre fabrication, vendus au profit de l'Association .

Une fois encore, nous tenons à nous excuser pour la gêne que la manifestation pourrait occasionner en termes de bruits, de circulation et de stationnement. **Effectivement dès 6h00 les voitures ne pourront plus circuler dans le secteur occupé par le vide grenier** (en dehors des exposants); **de même les voitures en stationnement sur les trottoirs ne seront pas tolérées.** Un arrêté municipal sera affiché par la mairie dans les jours précédents.

Si certains d'entre-vous avez de la place pour accueillir les voitures des « habitants sans garage », merci de contacter l'Association qui retransmettra votre proposition aux habitants dans le besoin.

Pour que les tâches ne soient pas trop lourdes à gérer tant pour les uns que pour les autres, et que ce moment soit convivial, nous aurions besoin de volontaires sur des temps déterminés tels que la mise en place des stands, la tenue de la buvette, la gestion du rangement ...

Si vous pouvez donner une heure de votre temps, merci de contacter l'association ou de vous présenter la veille, à 14h00, devant le numéro 1 de la rue de la prévoyance.

Dès aujourd'hui, pensez à réserver votre soirée du **Vendredi 16 juin 2017** pour le « repas des voisins ».

Comme les années précédentes il se déroulera dans l'impasse du Chemin de Fer et chacun d'entres nous l'agrémentera d'une de ses spécialités culinaires ...

Contact Association : ☎ 02 37 21 41 99 ou 06 89 61 56 74

www.epargneznous.com

VIDE-GRENIER du 11 juin 2017

RESERVE AUX PARTICULIERS

Pour s'inscrire comme exposant, il vous faut renvoyer à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Ce bulletin dûment complété et signé
- Le règlement et l'attestation sur l'honneur indiquant que vous ne participez pas à plus de deux « vide-greniers » par an. *Ce feuillet doit aussi être signé pour acceptation et validation.*
- Une photocopie de votre carte d'identité (recto et verso)
- Le paiement par chèque (à l'ordre de l'Association de Défense du Quartier de l'Épargne)

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Code Postal : Ville
- Téléphone :/...../...../...../..... Email :

Le métrage des stands s'effectuant par portion de 3 mètres linéaires, le prix est fixé à **10€00 les 3 premiers mètres et 8€ les suivants**. Les 3 premiers mètres sont gratuits pour les adhérents de notre Association.

- nombre de mètres linéaires (par multiple de 3 exclusivement) :
- somme réglée :

XXXXXXXXXXXX
REGLEMENT

- 1- La cession des stands entre exposants est interdite.
- 2- En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'Association (organisatrice).
- 3- L'Association se réserve le droit de ne pas accepter une inscription sans avoir à motiver sa décision.
- 4- L'exposant déclare en outre renoncer à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'Association, organisatrice de la manifestation, en cas de dommages matériels à son préjudice à l'occasion et pendant le séjour des matériels, marchandises et objets divers dans l'enceinte de cette manifestation.
- 5- Il est interdit d'exposer à des emplacements non prévus et non délimités par l'Association organisatrice.
- 6- La vente de denrées alimentaires et d'animaux vivants est interdite.
- 7- L'installation des stands se fera impérativement à partir de 6 heures jusqu'à 8 heures ; la vente sera ouverte au public de 8 heures à 18 heures.
- 8- Le périmètre du Vide-Grenier est accessible aux voitures jusqu'à 8 heures et après 18 heures. Les exposants devront garer leur véhicule en dehors du périmètre.
- 9- Les exposants, du fait de leur participation acceptent que l' « Association de Défense du Quartier de l'Épargne », modifie, en cas d'événements imprévus, la date ou la durée de cette manifestation, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité ou remboursement.

10- **L'EXPOSANT S'ENGAGE A NE RIEN LAISSER SUR LA VOIE PUBLIQUE A L'ISSUE DE LA MANIFESTATION.**

XXXXXXXXXXXX

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ accepte le présent règlement et déclare ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature, au cours de l'année civile.

à Chartres le :

Signature :

Bulletin d'inscription téléchargeable si besoin, sur le site de l'association.